

## Revaloriser l'enseignement supérieur pour offrir un enseignement de qualité accessible à toutes et tous

Alors que se termine une nouvelle année scolaire et universitaire lourdement impactée par la crise sanitaire, dans un avis adopté ce jour, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) formule une dizaine de recommandations pour que la France se donne les moyens d'un enseignement supérieur digne d'une société démocratique et respectueuse des droits fondamentaux.

***Tous les élèves devraient avoir les mêmes chances d'accéder au droit de poursuivre les études qu'elles et ils choisissent et de devenir acteurs de la Cité et de ce monde à construire,*** affirme Jean-Marie Burguburu, président de la CNCDH. ***Il est urgent que tous les moyens nécessaires soient mobilisés pour reconstruire un enseignement supérieur égalitaire et de qualité.***

[En mai 2020, dans un avis consacré à l'enseignement primaire et secondaire](#), la CNCDH alertait sur l'urgence de garantir l'égalité des chances et le droit à l'éducation pour toutes et tous. La Commission a souhaité prolonger ses travaux en analysant l'effectivité du droit à l'éducation pour toutes et tous, sans distinction, dans l'enseignement supérieur. Le constat est le même : le système français, loin de gommer les inégalités liées en particulier à l'origine socio-économique, les pérennise, voire les aggrave.

### ***Garantir l'égalité d'accès à une formation du supérieur***

Selon l'endroit où ils vivent et le milieu social dont ils sont issus, les lycéens n'ont pas accès à la même qualité d'information et d'accompagnement pour choisir leur orientation dans le supérieur, ces éléments sont pourtant essentiels pour mettre en œuvre un « ascenseur social » effectif. La CNCDH recommande de renforcer les dispositifs d'orientation publics et de soutenir des systèmes d'accompagnement comme le tutorat ou le mentorat.

L'égal accès nécessite en outre que les critères de sélection soient transparents et équitables. Pour ce faire, la CNCDH recommande en particulier d'anonymiser le lycée d'origine sur ParcoursSup et de tenir compte des résultats au baccalauréat pour l'affectation.

### ***Garantir un accès au numérique***

La crise sanitaire a imposé de manière très soudaine et subie l'usage du numérique à tous les étudiants et enseignants. Or, tous les étudiants n'ont pas le même niveau d'équipement, n'ont pas accès à une connexion de bonne qualité, ne vivent pas dans un lieu propice aux études, les difficultés étant encore accrues pour les étudiants handicapés. La pérennisation de l'enseignement à distance ne saurait se faire sans une réflexion préalable sur les modalités d'accompagnement des étudiants, de formation des enseignants et d'octroi de moyens supplémentaires.

### ***Préserver la socialisation et la qualité de vie étudiante***

Au-delà de l'acquisition de connaissances, l'entrée dans l'enseignement supérieur correspond, pour beaucoup d'étudiants, à une indépendance et une responsabilisation croissantes, qui s'acquièrent dans le cadre de la vie sociale étudiante. Face à l'impossibilité d'accéder à certaines infrastructures, aux obstacles techniques liés aux cours en ligne ou encore à la désocialisation, de nombreux étudiants ont fait part de sentiments de démotivation, de perte d'énergie, voire de syndromes dépressifs. La CNCDH recommande de renforcer les services de santé dans les établissements d'enseignement supérieur.

### ***Préserver la qualité de l'enseignement à l'heure du numérique***

La CNCDH s'inquiète de la généralisation de formations en distanciel à des fins de rentabilité, au détriment de la qualité de l'enseignement et du droit d'accès à l'éducation. La CNCDH considère que le passage au numérique doit demeurer le choix de l'équipe enseignante, et recommande qu'un plan de recherche sur l'usage du numérique dans l'enseignement supérieur soit lancé.

La qualité de l'enseignement nécessite que les enseignants et les personnels administratifs soient bien équipés et formés aux nouveaux outils numériques. La CNCDH alerte en outre sur le risque de déshumanisation de l'enseignement, réduisant les interactions entre étudiants et enseignants, pourtant essentielles à la construction de savoirs et au développement de l'esprit critique.

### ***Garantir la liberté académique***

La baisse des moyens accordés à l'enseignement supérieur et l'orientation de certaines politiques se traduisent par une transformation inquiétante du rôle des enseignants qui perdent en initiatives et en capacité d'innovation avec le risque qu'ils deviennent progressivement de simple producteurs de contenus. La CNCDH affirme que la liberté académique des enseignants doit être préservée et recommande l'adoption systématique d'une charte de propriété intellectuelle.